https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/rapport-devaluation-de-la-haute-autorite-de-sante-du-11-fevrier-2019-relatif-lutilite-clinique-des-signatures-geomiques-dans-le-cancer-du-sein-de-stade-precoce/
Rapport d'évaluation de la Haute Autorité de Santé du 11 février 2019 relatif à l'utilité clinique des signatures géomiques dans le cancer du sein de stade précoce
11/02/2019
La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un rapport d’évaluation relatif à l’utilité clinique des signatures génomiques dans le cancer du sein de stade précoce. Ces signatures sont utilisées afin d’optimiser la décision d’administrer ou non une chimiothérapie adjuvante (CTA) dans certains cas de cancer du sein.
La HAS considère que les signatures génomiques n’ont pas vocation à se substituer aux critères cliniques et anatomopathologiques traditionnels. Elle considère comme prématuré, compte tenu des données disponibles, de préconiser l’utilisation en routine de signatures génomiques, et est défavorable à leur remboursement par l’Assurance maladie.
Néanmoins, elle identifie une population d’intérêt de taille restreinte, chez laquelle, un intérêt potentiel à utiliser les signatures génomiques en complément des critères traditionnels cités précédemment existerait. En conséquence, elle invite à collecter des données prospectives et comparatives dans la population restreinte d’intérêt afin de poursuivre la recherche clinique en vue d’une réévaluation, et d’un potentiel remboursement par l’Assurance maladie.